

Rapport N° 142/2018

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Favre et consorts du 30 octobre 2017 intitulé « Encourageons une mobilité moins polluante »

Nyon, le 11 janvier 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission en charge du présent rapport-préavis s'est réunie le mardi 9 janvier 2019 à 19h15, en présence de Madame Roxane Faraut-Linares, Municipale en charge des services Travaux, environnement et mobilité (TEM) et Sécurité (SECU), et de Monsieur François Menthonnex, Chef de service TEM.

Elle tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Cette commission était composée de Mesdames Chloé Besse, Jacqueline Naepflin Karlen et de Messieurs Laurent Miéville, Hans Rasmus Nilsson, Simon Pelletier, Jean-Pierre Vuille et Olivier Monge (président et rapporteur). Madame Amparo Lazcani était excusée.

Elle s'est réunie une seconde fois le 15 avril 2019 à 20h. Etaient présents Corinne Vioget-Karadag en remplacement de Chloé Besse, Jacqueline Naepflin Karlen, Laurent Miéville, Simon Pelletier et Olivier Monge. Hans Rasmus Nilsson et Jean-Pierre Vuille étaient excusés, Amparo Lazcani absente.

Introduction

La Municipalité avait donné une réponse négative dans son rapport N° 56/2017 en réponse au postulat « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon » dont les postulants avaient pris acte.

Ils sont revenus ensuite avec un postulat faisant l'objet du présent rapport N° 142/2018, afin que l'analyse municipale soit complétée et qu'elle propose d'autres mesures incitatives qui ne soient pas exclusivement orientées sur des subventions ou des prestations économiques.

Présentation de la Municipalité

En résumé, le rapport coût/efficacité est estimé non prioritaire pour la Municipalité. Celle-ci préfère plutôt une stratégie globale de politique environnementale et énergétique.

De plus le Conseil Fédéral pense augmenter significativement à court terme les taxes CO₂ sur les véhicules à moteur thermique et prendre des mesures incitatives dans le cadre de la transition énergétique.

Points de discussion – Complément d'information

1 – Introduction.

La Municipalité a la volonté de privilégier une réflexion plus large sur une stratégie de l'électromobilité. Cette réflexion et le plan d'action qui en découlera, sont en cours d'établissement. Cette stratégie sera portée à la connaissance du Conseil communal courant 2019. Le sujet des éco-taxis en fera partie.

La Confédération a la volonté de mettre en votation en 2019 puis en application, une stratégie pour atteindre un taux de 15% de véhicules électriques dans le parc automobile en 2022. Le levier des taxes CO₂ dissuasives sur les motorisations thermiques sera de plus en plus important.

A noter que tous les grands constructeurs investissent sur l'électromobilité et présentent dès à présent des modèles tout électriques, ou pour le moins plug-in hybrides, dont le différentiel de prix avec les modèles essence diminue de jour en jour. A cela s'ajoutent les subventions ou autres avantages financiers incitatifs.

De ce fait, l'enjeu sur les infrastructures est tout aussi réel qu'actuel. Il apparaît qu'un énorme rattrapage est à combler pour offrir les moyens et les conditions nécessaires pour que les habitants puissent charger leurs véhicules. Il n'y a pas de base légale pour obliger un promoteur à équiper ses constructions en bornes de recharge, pas de contrainte auprès des investisseurs immobiliers. Développer les bornes de recharge dans les plans de quartier à Nyon s'avère désormais nécessaire. Tout dépend finalement de l'évolution de la loi cantonale sur l'énergie et sur l'électromobilité, puis du règlement communal qui en découlera.

Les Services Industriels nyonnais sont partenaires avec Green Motion, installateur des bornes de recharge. Voilà bien un marché bienvenu – un enjeu - pour nos SI avec ce secteur d'activité qui constitue un potentiel de nouvelles rentrées financières.

3.1 – Mesures incitatives organisationnelles pour la promotion des éco-taxis.

Quelques pistes sont la réduction de la consommation énergétique en optimisant les trajets ; l'optimisation du captage des clients ; les cours d'éco-conduite.

La seule chose que la Municipalité pourrait actionner, c'est autoriser les éco-taxis (et eux seuls) à emprunter les voies des bus. Cependant ce n'est pas la volonté de la Municipalité.

Pourtant avec un potentiel de 18 taxis licence A, la mobilité des bus ne sera pas péjorée.

3.2 – Mesures incitatives infrastructurelles pour la promotion des éco-taxis.

En ce qui concerne les infrastructures de recharge – revoir le rapport sur les bornes de recharge 184/2015 – il se présente le phénomène de « qui fait la poule et qui fait l'œuf ». Selon l'évolution du marché de l'électromobilité, la ville de Nyon et des privés ont étoffé le réseau de bornes de recharge. Finalement, il faudrait des chargeurs standards et des super-chargeurs aux emplacements d'attente principaux des taxis. Mais il y a une disproportion rédhibitoire entre l'investissement et l'utilité.

3.3 – Mesures incitatives économiques pour la promotion des éco-taxis.

A propos des subventions de la Ville de Nyon, en a-t-on les moyens et est-ce le rôle de la Ville ? Encourager, inciter oui ; financer, non.

4 – Pistes de réflexions visant à promouvoir l'utilisation des éco-taxis à Nyon.

D'autres idées seraient, par exemple, de considérer comme prioritaire les taxis-éco dans la file d'attente ou de leur attribuer une place dédiée à la gare CFF.

A savoir aussi que des entreprises adoptent un plan de mobilité qui valorise l'électromobilité en mettant à disposition en priorité une place de parc pour les véhicules électriques.

5 – Incidence financière.

Vu la difficulté du marché dans le monde du taxi, l'on peut douter de la décision que prendrait une société, d'investir des milliers ou dizaines de milliers de francs supplémentaires, en remplacement de véhicules, premium qui plus est.

Proposition de motion de modification du règlement communal des taxis

La deuxième séance était axée sur une proposition de motion que soutient une partie de la Commission. En effet, la loi sur l'exercice des activités économiques a été adoptée le 12 mars 2019 par le Grand Conseil vaudois et dans cette loi a été, entre autres, inscrit la limitation par les taxis, des émissions de CO₂. Les communes sont, elles, responsables de la mise à disposition de l'espace public pour les taxis (A seulement) – places de stationnement, voies de bus, etc.

Il ne s'agit pas de privilégier les taxis individuels, déjà présents, face aux transports publics, mais juste de favoriser le remplacement de quelques grosses limousines par une auto électrique. La ville délivre les autorisations et maîtrise donc le nombre de véhicules concernés.

Selon les données, il y a 73 taxis A et B dont la distance moyenne parcourue est de 150 km par jour par taxi. Cela représente une émission de 10 tonnes de CO₂ par véhicule (type berline premium à 180 g de CO₂/km).

La motion demande à la Municipalité de proposer des mesures permettant aux taxis A 100% électriques, d'emprunter les lignes de bus sur le territoire communal. Le but de cette petite mesure symbolique est de donner un petit signal positif pour une mobilité moins polluante au sein de la cité de l'énergie. Elle ne coûte rien aux finances communales.

A noter que ce nouveau règlement sera voté par le Conseil communal.

Conclusion

La Commission prend note des réponses données par la Municipalité à deux des demandes du postulat et de la non réponse à une troisième. Cette dernière concerne l'usage par les éco-taxis, des tronçons de route réservés aux transports publics sur le territoire de la Commune.

De son côté, la Ville de Nyon labellisée « Cité de l'Énergie », privilégie une vision plus large des politiques environnementales, de la politique de la mobilité et de celle de l'énergie. L'électromobilité en général et les éco-taxis, objet du postulat, font partie de cette vision puisque la révolution de la mobilité est bien en marche.

D'ailleurs l'aspect stratégique des bornes de recharge constitue un nouveau défi des quartiers, que ce soit sur le domaine privé ou sur le domaine public.

D'une manière générale, une stratégie nyonnaise comprenant les trois volets environnement, mobilité et énergie est en cours d'étude. La commission se réjouit de découvrir le plan d'action qui sera prochainement soumis à notre Conseil.

La Commission unanime ne peut que vous encourager à prendre acte du rapport-préavis N°142/2018.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 142/2018 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Favre et consorts du 30 octobre 2017 intitulé « Encourageons une mobilité moins polluante »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport-préavis municipal N° 142/2018 valant réponse au postulat « Encourageons une mobilité moins polluante » du 30 octobre 2017 de Madame la Conseillère communale Suzanne Favre et consorts.

La Commission :

Mesdames
Besse Chloé,
Naepflin Karlen Jacqueline
Messieurs
Miéville Laurent,
Monge Olivier (président et rapporteur),
Nilsson Hans Rasmus
Pelletier Simon,
Vuille Jean-Pierre